



1 agence immobiliere veyt m'escroquer

Par **lili**, le **19/03/2008 à 09:54**

Bonjour, avec mon conjoint nous avons signé un compromis de vente pour acquérir une maison début décembre.
Finalement la banque nous a refusé notre credit, aussi nous avons fait valoir le codicile suspensif pour arreter le compromis et récupérer nos 6000 euros.
Le notaire nous a renvoyer 4 semaines après notre courrier notre chèque;
Sauf, que l'agence immobilière où était la maison, nous a envoyer un courrier disant qu'ils exigent leur 12000 euros qu'ils auraient du percevoir de la vente !!!
Ils disent refuser le codicile suspensif , arguant que je serais interdit bancaire (ce qui est faux) et que je n'aurais pas du signer le compromis.
Comment et par quels articles de loi les assigner en diffamation et montrer leur essai d'escroquerie ?
Ils réclament un pourcentage de vente d'une maison que je n'ai pas acheté !!!
Merci pour la réponse; c'est urgent.

Par **zabete**, le **19/03/2008 à 17:59**

Le compromis que vous avez signé est un acte entre le vendeur et vous.
Si vous n'avez rien signé qui vous engage envers l'agence, attendez qu'ils écrivent que vous êtes interdit bancaire pour les poursuivre.
Mais je crois que pour qu'il y ait diffamation, il faut qu'ils l'aient dit à d'autres personnes que vous.
S'ils citent leur prétendue source, poursuivez aussi la source.
N'hésitez pas à contacter une association de défense de consommateurs.
N'écrivez et ne signez rien.
Attention, si vous n'avez demandé de prêt qu'auprès d'une seule banque, il peut vous être reproché de ne pas avoir fait assez de recherches de crédit. mais, à mon avis, seul le vendeur pourrait revendiquer ce fait.
Si vous avez fait des démarches auprès de banques qui n'ont pas généré de réponse écrite, obtenez auprès de ces banques qui ont refusé de vous suivre un écrit (afin de préparer une éventuelle défense). Refaites vous un petit topo des dates de rendez-vous et des personnes rencontrées.
N'hésitez pas à payer 150 ou

200 euros à un avocat en lui enmenant tous vos papiers
Les paroles s'en vont, les écrits
restent
Restez sereins, ne vous laissez pas intimidern
Et ne signez rien